

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



GENERALE

E/CN.12/244

6 juin 1951

FRANCAIS

ORIGINAL: ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Quatrième session

Mexico, D.F.

Points 7, 8, 10, 11, 12 et

15 de l'ordre du jour

RAPPORT PROVISOIRE  
DU

COMITE SPECIAL DE LA COORDINATION ET DES QUESTIONS GENERALES

A sa seconde séance plénière, la Commission a décidé d'établir un Comité spécial de la coordination et des questions générales et a élu Président de ce Comité M. Huidicourt (Haïti).

A sa première réunion, le Comité a élu Rapporteur M. Gomez Robles (Guatemala).

Le Comité a été chargé de l'examen des points suivants de l'ordre du jour:

Point 7 Programme de travaux entrepris en commun par la CEPAL et la FAO

Rapport sur l'état d'avancement du programme de travaux entrepris en commun par la CEPAL et la FAO (document E/CN.12/229)

Point 8 Mesures destinées à accroître les disponibilités de matériel éducatif, scientifique et culturel (Enquête commune CEPAL/UNESCO)

Rapport sur l'état d'avancement des mesures destinées à accroître les disponibilités de matériel éducatif, scientifique et culturel dans les pays d'Amérique latine (document E/CN.12/230)

/Point 10  
E/CN.12/244

Point 10 Institut sud-américain du pétrole (question soumise par le Conseil économique et social)

Note sur l'Institut sud-américain du pétrole (document E/CN.12/232)

Point 11 Coordination entre la Commission économique pour l'Amérique latine et le Conseil économique et social interaméricain

Exposé du Secrétaire exécutif destiné au Comité spécial établi par la résolution 295 (XI) B du Conseil économique et social (document E/AC.34/6)

Point 12 Relations avec les organisations non gouvernementales

Note sur la révision du règlement intérieur (document E/CN.12/233)

Point 15 Règlementation de la circulation des voyageurs sur la Route interaméricaine (question soumise par le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique)

Note du Secrétaire exécutif (document E/CN.12/238)

Le Comité a tenu jusqu'ici six séances et a adopté des résolutions sur tous les points dont il était saisi, à l'exception des points suivants: Coordination entre la Commission économique pour l'Amérique latine et le Conseil économique et social interaméricain et Règlementation de la circulation des voyageurs sur la Route interaméricaine.

En ce qui concerne les autres points de son ordre du jour, le Comité a pris les décisions suivantes:

Point 7 Programme de travaux entrepris en commun par la CEPAL et la FAO

Le Comité a adopté la résolution qui figure dans le document E/CN.12/AC.14/1.

Point 8 Mesures destinées à accroître les disponibilités de matériel éducatif, scientifique et culturel

Le Comité a décidé de prendre acte avec satisfaction du rapport

/sur l'état



sur l'état d'avancement des mesures destinées à accroître les disponibilités de matériel éducatif, scientifique et culturel dans les pays de l'Amérique latine (document E/CN.12/230) et de prier instamment les gouvernements de répondre au plus tôt au questionnaire visé dans ce document. Cependant ce point n'est pas soumis à la séance plénière étant donné que le Comité du commerce international qui est également chargé de l'étudier, ne s'est pas encore prononcé sur la question.

Point 10 Institut sud-américain du pétrole

Le Comité a adopté la résolution suivante:

LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

PREND ACTE du document E/CN.12/232 soumis par le Secrétaire exécutif et concernant l'Institut sud-américain du pétrole, et

CONSIDERANT

a) Que le Conseil économique et social a prié la Commission économique pour l'Amérique latine de lui faire connaître son avis au sujet de la demande d'admission au statut consultatif de la catégorie B présentée par l'Institut sud-américain du pétrole;

b) Que les travaux de l'Institut sud-américain du pétrole sont de nature à stimuler le développement économique des pays d'Amérique latine et que sa collaboration peut, par conséquent, être utile aux organes intéressés des Nations Unies,

DECIDE de recommander au Conseil économique et social d'accorder à l'Institut sud-américain du pétrole le statut consultatif de la catégorie B.

Point 12 Relations avec les organisations non gouvernementales

Le Comité a adopté la résolution qui figure dans le document E/CN.12/AC.14/3.

Le Comité a également adopté une résolution relative à l'importance des forêts et de la production forestière dans l'économie latino-américaine (document E/CN.12/AC.14/5), ainsi qu'une autre résolution relative au Centre de formation de spécialistes de la planification agricole (document E/CN.12/AC.14/6).

Le rapport définitif et complet de ce Comité sera soumis à la Commission siégeant en séance plénière lorsque le Comité aura achevé l'examen de tous les points inscrits à son ordre du jour.

-----